

Motion prise lors de l'Assemblée Générale du jeudi 13 octobre 2016

Les membres de l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes, (ADNA), réunis en assemblée générale à La Roquette, le jeudi 13 octobre 2016, représentant les habitants des communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mouans-Sartoux, Pégomas, La Roquette et Mandelieu, expriment leur profonde exaspération face aux **nuisances insupportables** que subissent les résidents des communes riveraines de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu, devenu aujourd'hui AEROPORT.

Ils constatent que, malgré quelques améliorations ponctuelles, **les nuisances**, générées par l'Aéroport de Cannes-Mandelieu (ACM), situé dans une zone urbanisée, **s'aggravent globalement** d'années en années (jets, hélicoptères, monomoteurs, bimoteurs, avions écoles etc....), nuisances qui s'expliquent notamment par :

- L'échec, en matière de réduction des nuisances, de la mise en place de la trajectoire d'atterrissage des jets dite « du trombone » : l'aller-retour au-dessus des zones habitées avant atterrissage et l'élargissement de la trajectoire ayant aggravé l'impact des nuisances sonores et augmenté le nombre de foyers concernés dans le bassin de population,
- L'échec de la réduction du niveau de bruit, attendue depuis des années, promise dans le « plan de réduction de bruit ACA (Aéroports Côte d'Azur) » mis en place en contrepartie à l'autorisation d'ouverture au trafic des jets de 35 tonnes,
- Le recul organisé de l'application des règles et chartes de protection de l'environnement, à savoir :
 - L'aéroport transforme, de fait, tout l'entourage (plus de 40 000 habitants) en zone de bruit, et semble souhaiter l'officialisation de l'extension de cette zone (retour à la « poche » de 2004 ?),
 - La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et ACM « oublie » ce qui a conduit nos élus à faire mettre en place la « catégorie B »,
- L'échec programmé par la DGAC et ACM des promesses de la CoCoEnvi (Commission Consultative de l'Environnement présidée par le sous-préfet) d'avril 2015,
- De plus en plus de vols sur les terres,

- Jets de plus en plus gros,
- Altitude de plus en plus basse dans les zones critiques,
- Période de survols plus longue (de mars à novembre),
- Passages plus fréquents le week-end (vendredi, samedi, dimanche) et le soir (jusqu'à 21h30 parfois quand il fait jour),
- Non-respect des engagements pris par l'ACM et DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile),
- Traitement incomplet des plaintes déposées pour infraction de survol et peu de visibilité du suivi de celles-ci,
- Non mise en œuvre jusqu'à leurs termes des chartes pour l'environnement signées par la DGAC et l'Aéroport.

Ils sont excédés par :

- le non-respect du droit des riverains à une jouissance paisible de leur environnement.
- Une dépréciation de la valeur des biens immobiliers situés dans les zones impactées par la trajectoire actuelle.
- Une assimilation de plus en plus fréquente à la situation d'Orly ou du Bourget.
- Le courroux agressif (ouvertement affiché) et l'attitude particulièrement méprisante des représentants de l'ACM à l'égard des représentants de l'ADNA.

Ils rappellent que ces agissements constituent une menace importante à leur vie privée avec une mise en danger de la vie d'autrui (risque d'accident).

Ils invitent instamment:

- ✓ Les différents responsables de l'Aéroport Cannes-Mandelieu et de l'Aviation Civile à prendre dans l'urgence des mesures nécessaires drastiques pour enfin réduire les nuisances que subissent les riverains depuis de trop nombreuses années ;
- ✓ Tous les **élus des communes concernées** ainsi que M. le **Sous-Préfet** à user de leur pouvoir de police et du poids de leur représentativité afin d'assurer enfin une tranquillité publique aux riverains par une diminution significative des nuisances générées par l'Aéroport Cannes Mandelieu et l'adoption rapide des solutions pratiques proposées ci-après qui doivent devenir **l'objectif commun et prioritaire de chacun.**

Il s'agit d'une demande qui concerne la tranquillité publique des riverains et qui participe de l'aménagement du territoire et du développement économique et humain associé ; cette situation ne peut plus durer et chacun doit mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour y remédier.

Ils demandent avec insistance :

Compte tenu du quasi échec de toutes les tentatives passées pour améliorer significativement la situation et de la non maîtrise de la VPT 17 (trombone) qui perdure, objet de 82 % des plaintes, **l'ADNA demande la mise en œuvre des solutions pratiques suivantes :**

- **Réduire drastiquement le nombre d'atterrissages par la VPT 17 (trombone),**
- **Que le mode d'arrivée nominal soit le QFU 35 : atterrissage par la mer, tout en maintenant tous les décollages par la mer, comme actuellement,**
- **En cas de vent fort de secteur sud, que les arrivées directes par le nord soient immédiatement favorisées pour décharger fortement la VPT 17. Il est à noter que cette arrivée par le Nord est déjà en place pour les VFR, et pourrait être mise en place pour les IFR à condition de coordonner leur perte d'altitude très en amont de la zone de contrôle de Cannes.**
- **Que des règles précises soient mises en place pour tous types de trafic, avec mise en place de moyens de contrôle systématique de leur respect, afin de permettre que les dispositions de lutte contre les nuisances sonores puissent être pleinement respectées.**

Ils mandatent et donnent tous pouvoirs aux membres du bureau pour agir au nom et pour le compte de l'ADNA, défendre ses membres, saisir toute instance, les représenter en tous lieux et toutes occasions et prévoir et organiser toutes manifestations dans le cadre de l'objet de l'Association afin de mettre un terme définitif aux nuisances générées par l'ACM.